

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Projet de Délibération n°5-2021

Objet : Installation de personnalités qualifiées

Ce jeudi 23 septembre 2021 à 18h, le conseil d'administration de L'empreinte, Scène nationale Brive – Tulle se réunit au Théâtre, Place Aristide Briand à Brive sur convocation en date du 15 septembre 2021.

Les présents sont :

VILLE DE BRIVE : Mme Anne COLASSON, M. Philippe LESCURE, M. Christian PRADAYROL, M. Paul ROCHE, M. Frédéric SOULIER

VILLE DE TULLE : M. Bernard COMBES, Mme Christine DEFFONTAINE, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN

ETAT : M. Eric LEBAS, Mme Marion LIMEUIL

DEPARTEMENT DE LA CORREZE : Mme Frédérique MEUNIER

PERSONNALITES QUALIFIEES : M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX, Mme Marie-Josée CLERGEAU, Mme Sabine MALARD, Mme Annie MOURNETAS, M. Yannik SEGUIN, M. Christian TRIGUEROS

REPRESENTANT DU PERSONNEL : Mme Manon BESSE

Représentés : Mme Agnès AUDEGUIL par M. Philippe LESCURE, M. Philippe NAUCHE par M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX, M. Jean-Luc SOUQUIERES par M. Christian PRADAYROL

Excusées : Mme Marie-Claude BROUSSE, Mme Charline CLAVEAU

Autres représentants : Mme Corinne ARAZO, Mme Cécile BENOIST, Mme Anne BERTHOME, Mme Nathalie BESANÇON, M. Nicolas BLANC, Mme Coralie DESSENOIX, Mme Manuela DUCASTEL

- Conformément aux Lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement,
- Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20/05/2009, portant création de l'EPCC « Les Treize Arches »,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 04/05/18, portant modification de l'EPCC « Les Treize Arches », qui devient par voie de conséquence l'EPCC « Brive-Tulle »,
- Vu la délibération n°22-2018 portant actualisation des statuts, la dénomination de l'EPCC devenant l'EPCC L'empreinte
- Conformément à l'article 8 des statuts de l'EPCC L'empreinte

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Considérant que les mandats de Madame Marie-Josée CLERGEAU, Messieurs Jean-Pierre CHAMPCLAUX et Christian TRIGUEROS personnalités qualifiées au sein du Conseil d'administration de l'Empreinte arrivaient à terme le 30 juin 2021 et conformément à l'art. 8.2 des statuts de l'EPCC, il convient de désigner des nouveaux membres.

Les personnalités publiques membres de l'EPPC L'empreinte (Ville de Brive, Ville Tulle, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Corrèze) ont conjointement décidé de renouveler Madame Marie-Josée CLERGEAU, Messieurs Jean-Pierre CHAMPCLAUX et Christian TRIGUEROS dans leur mandat de personnalités qualifiées de l'EPCC L'empreinte pour une durée de trois ans lors du Conseil d'administration du 18 mars 2021.

Marie-Josée CLERGEAU, Messieurs Jean-Pierre CHAMPCLAUX, et Christian TRIGUEROS ont été invités au conseil d'administration.

Après cette présentation, les membres du Conseil d'administration installent Marie-Josée CLERGEAU, Messieurs Jean-Pierre CHAMPCLAUX et Christian TRIGUEROS comme personnalités qualifiées pour une durée de trois ans renouvelable.